



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 9 mai 2016

Ordre du jour :

1. Déploiements de militaires luxembourgeois à l'étranger
2. 6962 Projet de loi portant approbation
 - de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Londres, le 8 septembre 2015 ;
 - de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Chypre concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Luxembourg, le 3 septembre 2015
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
3. 6948 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre les Etats Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et la République du Kazakhstan relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière et de son Protocole d'application signés à Bruxelles, le 2 mars 2015 - Rapporteur : Monsieur Yves Cruchten
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 6949 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'intégration de la sécurité aérienne en vue de répondre aux menaces posées par des aéronefs non militaires (Renegade), signé à la Haye le 4 mars 2015 - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat
5. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 14 mars et 7 avril 2016
6. Dossiers européens:
 - Adoption de la liste des documents transmis entre le 29 avril et le 6 mai 2016
7. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense
M. Patrick Heck, Directeur de la Défense
Lt. Col. Marc Heinrich, Etat-Major

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Déploiements de militaires luxembourgeois à l'étranger

Le Ministre de la Défense a passé en revue les engagements de militaires luxembourgeois à l'étranger. Il s'est notamment concentré sur l'opération au Kosovo et les nouveaux engagements au sein de l'OTAN.

Le Ministre de la Défense informe que le Gouvernement entend terminer la présence de l'Armée luxembourgeoise auprès de la mission K-FOR au Kosovo après le retour du 50^e contingent de l'Armée actuellement en place. Depuis 16 ans, l'Armée luxembourgeoise participe à cette mission internationale de l'OTAN avec actuellement 23 militaires déployés. La présence militaire de l'OTAN au Kosovo a entretemps été réduite de 50.000 militaires déployés au départ à 5.500 militaires en place actuellement. La situation du Kosovo s'étant fortement améliorée sur le plan militaire et sécuritaire, les défis se concentrent actuellement sur le plan politique et économique. L'Armée luxembourgeoise entend utiliser les ressources ainsi libérées pour participer à d'autres déploiements internationaux où sa présence est sollicitée, notamment par l'OTAN.

Le Luxembourg a ainsi prévu de participer aux rotations de l'OTAN assurant une présence continue de troupes alliées dans les pays de l'Est, et notamment en Lituanie. Cette présence s'inscrit dans le cadre des mesures de réassurance de l'OTAN, qui se traduisent également par la mise sur pied d'une VJTF (Very High Readiness Joint Task Force) – chaque pays de l'Alliance participera à la VJTF en mettant à disposition des troupes déployables rapidement en cas de crise ou d'agression.

Le Ministre a également évoqué les pilotes luxembourgeois qui effectuent des vols dans le cadre de leur formation en Belgique, en vue de l'arrivée de l'A400M. La date de livraison de l'A400M reste inchangée, et un échange de lettres avec la Belgique clarifiera la question de la TVA.

2. 6962 **Projet de loi portant approbation**
- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Londres, le 8 septembre 2015 ;
- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Chypre concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Luxembourg, le 3 septembre 2015

Mme Claudia Dall'Agnol est désignée comme rapporteure du projet de loi.

Il ressort de la présentation que les accords concernant la protection réciproque d'informations classifiées signés avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord d'une part, et avec la République de Chypre, de l'autre, suivent en grandes lignes les accords déjà conclus avec d'autres pays. La différence de l'accord signé avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord est que seulement trois classifications ont été retenues (« top secret », « secret » et « official sensitive »), au lieu des quatre insérées dans les autres accords. Ceci est dû aux spécificités de la législation afférente en Grande-Bretagne et en Irlande du Nord. La classification luxembourgeoise « confidentiel » est considérée comme « secret ».

Une liste actuelle des pays avec lesquels le Grand-Duché a déjà signé des accords similaires, respectivement avec lesquels des accords similaires sont négociés, sera remise aux membres de la commission.

3. 6948 **Projet de loi portant approbation de l'Accord entre les Etats Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et la République du Kazakhstan relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière et de son Protocole d'application signés à Bruxelles, le 2 mars 2015**

Après présentation, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

4. 6949 **Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'intégration de la sécurité aérienne en vue de répondre aux menaces posées par des aéronefs non militaires (Renegade), signé à la Haye le 4 mars 2015**

Dans son avis, le Conseil d'Etat fait remarquer qu'en principe, les arrangements administratifs ayant vocation à engager internationalement le Luxembourg, convenus entre un ministre et son homologue étranger, et concernant l'exécution ou l'interprétation d'un traité préexistant, ne peuvent pas se dispenser de l'approbation parlementaire. Or, la théorie de l'habilitation conventionnelle, partant du principe qu'une approbation de la Chambre des Députés n'est pas nécessaire, serait applicable en espèce, dans la mesure où les arrangements techniques visés n'ont pour objectif que de fixer de pures modalités de mise en œuvre de l'Accord soumis à l'approbation du législateur. Le Conseil d'Etat insiste cependant à ce que ces arrangements soient publiés au Mémorial, comme l'exige l'article 37 de la Constitution.

Il s'avère que dans le cas présent, une publication des arrangements techniques ne serait pas possible. La commission convient de tenir le projet de loi sous rubrique en suspens, en attendant un avis juridique demandé par le Bureau de la Chambre des Députés dans le cadre de l'analyse d'autres projets de loi soumis à la même problématique.

5. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 14 mars et 7 avril 2016

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**6. Dossiers européens:
- Adoption de la liste des documents transmis entre le 29 avril et le 6 mai 2016**

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur des documents étant dans la compétence de la commission.

7. Divers

Le Président de la commission informe qu'exceptionnellement, une réunion de la commission sera organisée le samedi 14 mai 2016 à 9.00 heures, le Ministre des Affaires étrangères et européennes souhaitant informer les membres de la commission sur les conclusions du Conseil du 13 mai 2016 (le lundi 16 mai 2016 étant un jour férié).

Le Bureau de la Chambre des Députés a autorisé la participation d'un membre de la majorité et d'un membre de l'opposition, parmi les membres de la commission, à la conférence internationale « 6th Donor Coordination Meeting on Parliamentary Development » qui se tiendra les 14 et 15 juin 2016 à Bruxelles.

Le Président de la commission fait savoir qu'il a eu des entretiens avec les ambassadeurs de l'Italie et de la Hongrie. Les documents remis lors des deux entretiens seront transmis aux membres de la commission.

Luxembourg, le 17 juillet 2016

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel